

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017 à 14h

1-Vote du budget primitif 2017

Monsieur Julien SERGENT, notre trésorier énumère les chapitres des dépenses et des recettes.

L'assemblée délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 423 202.80€
- Recettes : 423 202.80€

Investissement :

- Dépenses : 284 527.54€
- Recettes : 284 527.54€

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif 2017

2-Vote des taux d'impositions 2017

Lors du dernier Conseil, les élus ont adopté le principe de neutralité fiscale aussi les nouveaux taux communaux pour l'année 2017 sont les suivants :

- 10.38% pour la taxe d'habitation
- 13.23% pour la taxe foncière sur le bâti
- 23.97% pour la taxe foncière sur le non bâti